



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoît PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	MDA2C
	Variante :	UGZ42M
	Version :	NMHL5664484NAUBNNOL
0.2.1	Dénomination commerciale :	D
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur (énumérer les renseignements correspondant à chaque stade) :	
0.4	Catégorie de véhicule :	N2
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur :	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest - France
0.5.1	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s) :	avant gauche
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule :	avant gauche Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10	Numéro d'identification du véhicule : est conforme à tous égards au type décrit dans la réception : délivrée le : - et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.	VF640J561KB011979 e2*2007/46*0135*24 2018-10-19

St Priest, 2019-02-11

Performances environnementales			
Niveau sonore:		87dB(A) à un régime de 1650tr/min	
A l'arrêt		78.7	
En marche (dB(A))		Euro VI-C	
Niveau des émissions d'échappement:		---	
Pamètres pour les essais d'émissions:		---	
Emissions d'échappement:		---	
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		595/2009*2018/932C	
1.1. Procédure d'essai: Type I ou ESC (1)		CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)		Not applicable	
1.2 Procédure d'essai: Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI) (1)	CO (mg/kWh):	60	
	THC (mg/kWh):	8	
	NMHC (mg/kWh):	-	
	NOx (mg/kWh):	194	
	THC + NOx (mg/kWh)	-	
	NH3 (ppm):	1.9	
	Particules (masse) (mg/kWh):	4.7	
2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)		Particules (nombre) (#/kWh):	2.98E+11
		CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---	
2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh):	87	
	NOx (mg/kWh):	186	
	NMHC (mg/kWh):	-	
	THC (mg/kWh):	12	
	CH4 (mg/kWh):	-	
	NH3 (ppm):	1.0	
	Particules (masse) (mg/kWh):	4.6	
		Particules (nombre) (#/kWh):	2.55E+11
Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)		0.53 595/2009*2018/932C	
Emissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique:		---	
Code de hachage cryptographique du dossier d'enregistrements du constructeur:		---	
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :		Non	
Remarques:		---	
Réduction du couple:		TR25C	
Largeur maximale admissible:		(2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)	